

Les citoyens de l'outre-mer ont le droit d'avoir un vrai service public de la culture

Le Syndicat National des Services Déconcentrés SNSD CGT Culture, réuni en congrès, a décidé de rédiger la motion suivante :
depuis le premier janvier 2020 en Guyane et le premier janvier 2021 dans les Outre-mers, les agents subissent un regroupement des fonctions improprement appelées « supports » au sein des préfectures.

Les congressistes dénoncent l'abandon par le ministère de la culture de ses agents, qui depuis la mise en œuvre du Secrétariat Général Commun (SGC) ont perdu leurs référents Ressources Humaines de proximité, ils ne savent plus à qui s'adresser, subissent l'absence et/ou le décalage dans le temps pour obtenir des réponses. Agacements, tensions sont devenus leur quotidien. S'ajoutent à cela de la pénibilité, des difficultés et souffrances et parfois des impasses conséquentes pour les collègues.

Les congressistes dénoncent l'abandon des moyens matériels de travail : depuis les SGC, les Directions des Affaires Culturelles (DAC) se sont vu retirer leurs référents logistiques au profit du ministère de l'intérieur qui impose des règles bureaucratiques qui ne sont plus celles de notre ministère, avec des procédures obsolètes, non dématérialisées (plus de chorusDT ou de RenoirRH) et un retour en arrière pour les agents culture en matière de modernisation. Par ailleurs, des crédits de fonctionnement dédiés à la gestion et aux conditions de travail des agents, ont été transférés aux préfectures. Aujourd'hui, aucune transparence n'est donnée sur l'utilisation de ces crédits. Où va l'argent qui devrait répondre aux besoins des agents, des missions et des politiques de notre ministère ?

Les congressistes dénoncent l'abandon des missions et des politiques culturelles en Outre-Mer. Cela se caractérise par la perte d'autonomie et de spécificité du ministère, les tentatives répétées des préfets d'avoir la main mise directe sur certaines politiques publiques culturelles. Les services déconcentrés de la culture doivent conserver leurs règles de gestion, leur spécificité et leur autonomie. En Guyane, la DAC doit être remise en place et trouver une organisation plus cohérente.
Nous assistons, de manière générale à un déni de l'expertise des agents en matière patrimoniale et culturelle.

Le IV congrès du Syndicat National des Services Déconcentrés de la Culture affirme que **les territoires d'Outre-Mer et leurs agents méritent mieux que cela** :

- exige la restauration des Directions des Affaires Culturelles en Outre-Mer dans leurs missions pleines et entières ,
- tous les services déconcentrés doivent de nouveau disposer de référents de proximité sur les fonctions dites supports,
- réclame le retour de tous les moyens humains matériels et financiers partis dans les SGC
- s'oppose à toutes les créations des Secrétariats Généraux Communs qui pourraient être institués dans d'autres régions

Que vive le ministère de la culture en Outre-mer